

THE COLLEGE OF  
FAMILY PHYSICIANS  
OF CANADA



LE COLLÈGE DES  
MÉDECINS DE FAMILLE  
DU CANADA

# Plan stratégique de 2017 à 2022 du CMFC

## VISION

*Leaders en médecine familiale. Pour la santé et une vie meilleure.*

## MISSION

*Nous établissons l'orientation de la médecine familiale afin d'améliorer la santé de la population canadienne — en élaborant les normes de formation; en accordant la certification et en soutenant les médecins de famille; en soutenant la recherche et la pratique polyvalente au service des communautés; en honorant la relation patient/médecin comme élément central de notre profession.*

## VALEURS

*Soins • Apprentissage*

*Partenariat • Écoute*

*Respect • Intégrité • Engagement envers l'excellence*

JUILLET 2018

## BUTS

-  **1** Établit des normes pour former des médecins de famille et les aider à maintenir leurs compétences; les soutient dans leur pratique
-  **2** Répond aux besoins changeants de nos communautés
-  **3** Fait la promotion de la valeur des soins offerts par les médecins de famille
-  **4** Renforce notre organisation axée sur les membres

Le plan stratégique de 2017 à 2022 du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) souligne l'importance de la globalité et de la continuité des soins du point de vue de la personne, de la pratique et de la communauté ou du système :

### 1<sup>ER</sup> BUT. ÉTABLIT DES NORMES POUR FORMER DES MÉDECINS DE FAMILLE ET LES AIDER À MAINTENIR LEURS COMPÉTENCES ; LES SOUTIENT DANS LEUR PRATIQUE



#### Nous poursuivons ce but :

- ✓ En évaluant le premier cursus axé sur le développement des compétences pour la formation des résidents en médecine familiale (Cursus Triple-C) orienté sur la continuité et la globalité des soins et centré sur la médecine familiale, en tant que modèle pour l'éducation et la pratique;
- ✓ En continuant de collaborer avec le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et le Collège des médecins du Québec pour mettre en œuvre un système d'agrément robuste qui soutient la prestation de soins complets, globaux et continus;
- ✓ En maintenant des normes justes et utiles pour l'accréditation d'activités de développement professionnel (DPC) et en mettant au point des aides à la pratique pour permettre aux médecins de famille de remplir leur devoir envers les exigences du maintien de la compétence et d'offrir des soins de grande qualité à leurs patients.

## OBJECTIFS

<b>Objectif 1.1</b>	Fait la promotion d'une définition de globalité à trois niveaux : celui du médecin de famille, celui de la pratique et celui du système de santé local/régional.
<b>Objectif 1.2</b>	Élabore des activités de développement professionnel en fonction des besoins des membres tout au long de leur carrière.
<b>Objectif 1.3</b>	Veille à ce que les médecins de famille maintiennent leurs compétences dans les domaines nécessaires pour répondre aux besoins de leurs patients et de leurs communautés.
<b>Objectif 1.4</b>	Met en place un système d'agrément des programmes de résidence en médecine familiale centrés sur l'amélioration de la qualité et socialement imputables; aide à les concevoir et à les mettre en œuvre et surveille leur exécution.

## 2<sup>E</sup> BUT. RÉPOND AUX BESOINS CHANGEANTS DE NOS COMMUNAUTÉS



### Nous poursuivons ce but :

- ✓ En comprenant bien les besoins et les forces de nos communautés;
- ✓ En portant une attention particulière à ces éléments dans tout le continuum de la formation;
- ✓ En militant au nom des patients pour répondre aux besoins des populations vulnérables.

## OBJECTIFS

<b>Objectif 2.1</b>	Fait la promotion de la mise en œuvre des principes du Centre de médecine de famille comme mécanisme pour évaluer les besoins des communautés et y répondre.
<b>Objectif 2.2</b>	Milite pour des résultats équitables en matière de santé pour les groupes vulnérables et marginalisés, y compris, sans s'y limiter, les Autochtones et les populations rurales et éloignées.

## 3<sup>E</sup> BUT. FAIT LA PROMOTION DE LA VALEUR DES SOINS OFFERTS PAR LES MÉDECINS DE FAMILLE



### Nous poursuivons ce but :

- ✓ En étant à l'écoute des besoins de nos membres;
- ✓ En recueillant, en analysant et en diffusant les données probantes afin d'éclairer les décisions sur le rôle central de la pratique de médecine familiale dans un système de soins de santé solide;
- ✓ En s'appuyant sur des données probantes pour démontrer la rentabilité des soins offerts par les médecins de famille;
- ✓ En militant aux paliers fédéral/provincial/territorial pour une saine gouvernance, une meilleure infrastructure afin de soutenir les médecins de famille en tant que généralistes, et un meilleur alignement des responsabilités et de l'imputabilité à tous les niveaux;
- ✓ En cherchant des occasions significatives d'impliquer les populations, les autres professionnels de la santé et les Sections provinciales du CMFC.

### OBJECTIFS

<b>Objectif 3.1</b>	Élabore une mesure de la performance des soins complets et globaux qui tient compte du généralisme et de ses avantages.
<b>Objectif 3.2</b>	Encadre le développement de la médecine familiale, des soins primaires, et de la planification des services de santé, en s'appuyant sur des données probantes.
<b>Objectif 3.3</b>	Encourage l'excellence en rehaussant l'amélioration de la qualité, la sécurité des patients et les soins complexes sur le plan individuel et de la pratique.
<b>Objectif 3.4</b>	Fait connaître les contributions uniques des médecins de famille à la santé de la population canadienne.

## 4<sup>E</sup> BUT. RENFORCE NOTRE ORGANISATION AXÉE SUR LES MEMBRES.



### Nous poursuivons ce but en :

- ✓ En nous engageant à renforcer la capacité, l'efficacité et la viabilité des fonctions du Collège nécessaires à son bon fonctionnement ;
- ✓ En misant sur la proposition de valeur que nous offrons à nos membres.

### OBJECTIFS

<b>Objectif 4.1</b>	Attire et retient une main-d'œuvre engagée, autonome et inspirée.
<b>Objectif 4.2</b>	Améliore nos procédures de gestion, d'optimisation et d'allocation des ressources.
<b>Objectif 4.3</b>	Sensibilise davantage les membres à l'implication du CMFC et des membres.
<b>Objectif 4.4</b>	Favorise la sensibilisation et la participation à la Fondation pour l'avancement de la médecine familiale (FAMF) et assume la viabilité financière des programmes qu'elle appuie.